



Conseils par rapport a un accident corporel

Par **sofiane29200**, le **05/11/2012 à 15:30**

Bonjour,rnj'ai été victime d'un accident le 20 septembre dernier, en sortant de ma mutuelle a cause d' une chaine posée par la mairie.j'ai eu une luxation du coude, fracture de la tête radiale et rupture des ligaments.rnj'ai été hospitalisé pendant 3 jours , subi une intervention , on m'a posé des vis que je devrai garder a vie pour consolider ma tête radiale.rnj'ai contacté la mairie pour unzn indemnisation du dommage corporel conséquent et cette dernière a envoyé le dossier a son assurance.mais cette derniere temporise, a priori jusqu'a mon retablissement finalrnmes questions sont les suivantes :rnest ce que la chaîne respecte les impératifs de pose(je peux vous envoyer les photos de la chaine par mailrnnquel montant pourrai-je demander sachant que je suis mis en arrêt pour 3 mois et demi

Par **citoyenalpha**, le **07/11/2012 à 14:01**

Bonjourrrnla responsabilité de la mairie est engagée d'où la saisine de son assurance.rnrnLes assurances sont toutes les mêmes. Elles gagnent du temps afin d'analyser la situation et pourquoi pas trouver une exclusion ou une raison à diminution de l'indemnisation.rnrnJe vous conseille de prendre un avocat afin d'accélérer le traitement et surtout défendre au mieux vos droits à indemnisation complète de votre préjudice. rnrnRestant à votre disposition